



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2025-02

ARRÊTÉ

**portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2025-2026**

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles L211-1 et suivants,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** la circulaire n°2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,
- VU** la notification ministérielle du 27 mars 2025..

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATION D'EMPLOI

ARTICLE 1 L'emploi suivant est attribué à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Enseignement préélémentaire :

1 dispositif de « Toute petite section » (TPS) à l'école maternelle Jacques Prévert à Talant.

Dijon, le 27 mars 2025
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale



David MULLER

